

AUDIOCONFÉRENCE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL du 22 avril 2020

Participent à ces audioconférences

Membres titulaires de l'administration ou leurs représentants :

- Danielle ROGER, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques, Présidente du CHSCT
- Pascal GARCIA, Administrateur des Finances Publiques, Adjoint au Directeur, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources
- Hubert VAUBERT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Pôle Gestion Fiscal - Mission Départementale Risques - Audit
- Philippe MACE et Maryline MESSAGER, cellule Immobilier, Logistique.

Assistants de prévention :

- Emmanuelle DEGLAVE, assistante de prévention de la DDFiP 50 - Pôle Pilotage et Ressources

Représentants des personnels titulaires :

- Nicolas LAIR, membre titulaire Solidaires Finances Publiques
- Estelle DAVID, membre titulaire Solidaires Finances Publiques
- Emmanuel GÉRARD, membre titulaire CGT Finances Publiques
- Valérie TEXIER, membre titulaire CFDT Finances Publiques
- Nathalie LEES, membre titulaire CFTC Finances Publiques

Secrétariat Général :

- Nathalie GUIBÉ-HUBERT, médecin de Prévention
- David GUYÉNOT, inspecteur santé et sécurité au travail
- Julie MAES, assistante sociale
- Janick DURAND, secrétaire administrative

ORDRE DU JOUR

1 – Point fait par la directrice Madame ROGER

La Présidente du CHSCT ouvre l'audioconférence et propose de répondre à la liste des questions transmises par les représentants des personnels relatives aux mesures prises au sein de la DDFiP de la Manche face à la crise COVID-19. Elle demande que les organisations syndicales ne se rendent pas en délégation dans les services pour l'instant, et précise qu'elles doivent en tout état de cause en demander l'autorisation préalable.

Elle précise ensuite qu'elle a tenu une conférence de presse le 22 avril au matin, pour informer la presse locale des mesures prises : pas de réception du public jusqu'à la fin du confinement (centres des finances publics fermés), et précise que même après la fin du confinement, il y a des chances que les centres restent fermés. Le cadrage national est en cours de réflexion.

La liste des questions posées par le secrétaire du CHSCT au nom des organisations syndicales (Solidaires, CFDT, CGT, CFTC) sont les suivantes :

Questions

1) Combien de cas probables de Covid-19 à la DDFIP 50 ?

16 cas comptabilisés au total, présentant des symptômes du COVID 19, ont été recensés, dont 12 sont déclarés guéris et qui ont repris le travail, seuls 4 personnes sont encore en arrêt. Le médecin de prévention reste en contact avec les personnes atteintes, et suit un protocole strict issu du Ministère de la Santé.

2) Combien de collègues sont présents physiquement sur les sites à ce jour ?

- avant le 20 avril, environ 150 agents travaillent sur site en moyenne chaque jour
- après le 20 avril, du fait de l'ouverture de la campagne IR, entre 170 et 180 agents sont présents sur site
- environ 120 agents sont en télétravail, et quelques personnes exercent une activité professionnelle à leur domicile sans équipement de télétravail.
- les autres agents sont en autorisation d'absence.

La direction indique que des rotations sont effectuées dans la plupart des services pour gérer les missions

prioritaires.

Les plans de présence prévisionnels nominatifs, transmis par quinzaine, permettent de suivre le PCA.

3) Dates de fin de campagnes ?

8 juin pour la déclaration IR par Internet, 12 juin pour la déclaration papier IR.

Nouveauté pour les professionnels : report au 30 juin pour le dépôt des déclarations professionnelles (EDI et EFI).

Utilisation des téléphones portables personnels ?

La direction n'a pas demandé aux agents d'utiliser leur téléphone portable personnel en cas de travail à domicile.

Néanmoins, certains agents préfèrent utiliser leur téléphone personnel, la Direction a mis en ligne sur Ulysse Manche, toutes les consignes pour permettre le masquage de leur numéro.

4) Suite au dé confinement annoncé pour le 11 mai, qu'en est-il de l'accueil physique des contribuables ?

Comme indiqué par Madame Roger en préambule, une réflexion nationale est en cours, mais elle comme les chefs de service, ne souhaitent pas de réouverture immédiate au public.

5) Quels justificatifs sont valables pour bénéficier des primes de repas ?

Tickets de caisse du jour ou tickets de caisse hebdomadaire au supermarché en identifiant les produits achetés pour la confection de ces repas (détails précisés sur Ulysse Manche).

6) Modalités d'application de l'ordonnance sur les congés et report des jours de congés 2019 ?

Une note de cadrage DGFIP est en cours d'élaboration et devrait paraître en début de semaine prochaine, la directrice attend cette note de cadrage.

7) Le confinement aura-t-il des conséquences sur la rémunération (prime de rendement, par exemple) ?

Aucune instruction en ce sens à l'heure actuelle. Les payes sont seulement reconduites à l'identique de celle du mois de mars pour avril et mai, avec révision par la suite des éventuelles modifications.

8) A compter du 11 mai, selon quelles modalités procèdera-t-on au dé confinement ?

Même le 11 mai, certaines missions resteront non prioritaires, et tous les agents ne reviendront sur leur lieu de travail.

Les chefs de service contacteront directement leurs agents, il faudra appliquer toutes les mesures barrière, de protection, de distanciation sociale, etc ... et cela sera compliqué à mettre en œuvre, et se fera de façon progressive.

9) Modalités de traitement du courrier et renforts pour les SIP dans le cadre de la campagne IR ?

Le courrier doit être traité à minima 24 heures après son arrivée.

Pour le dépouillement du courrier et notamment des déclarations IR (tâches habituellement effectuées par des vacataires externes), les chefs de service pourront faire appel aux agents des autres services présents sur site pour aider les collègues du SIP.

10) Situation dans les trésoreries, très impactées par le PCA, par rapport aux mesures d'hygiène ?

Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale sont les mêmes pour tous les services.

Le médecin de prévention rappelle que cette distance de sécurité est de 2 m entre chaque agent, dans toutes les orientations, dans le cadre des locaux de travail.

11) Mutations, publication des mouvements ?

Selon nos informations par d'autres sections les mouvements de mutation devraient être publiés tardivement.

Dates prévisionnelles (sous condition de maintien de la date du 11 mai pour la fin du confinement) :

- 2^{ème} quinzaine de mai pour les cadres C
- Fin mai pour les cadres B
- Vers le 8/10 juin pour les cadres A.

La direction n'a pas connaissance de ces dates prévisionnelles.

Par contre, l'affectation étant maintenue au 1^{er} septembre, le délai pour les fiches de vœux locales sera très court.

La direction prendra contact avec les agents concernés par le mouvement local le plus rapidement possible.

12) Mesures pour les contrôleurs et inspecteurs stagiaires arrivant dans les services après la scolarité ENFIP ?

Tous prendront leur poste le 18 mai, soit une semaine après la fin du confinement, afin de leur laisser un délai pour régler toutes les démarches administratives de logement, de transport, etc ...

La direction a pris contact avec tous, 2 personnes sont en difficulté pour trouver un logement dans le département, elles ont été mises en contact avec l'assistante sociale qui leur a transmis des listes de logements vacants, 1 a demandé à

effectuer son stage en région parisienne à titre exceptionnel (en attente de la décision de la DG). Le recrutement au titre du handicap concerne également une personne, dont le dossier a été confié à l'assistante sociale également.

13) Les plans de répartitions des agents sur site transmis par la direction sont peu lisibles et certains plans soulèvent des interrogations de la part des OS ?

Madame ROGER précise que les chefs de service sont très impliqués dans l'application des consignes sanitaires, comme elle l'est. Elle a prévu de se rendre sur place pour vérifier certains sites. Les positionnements sur les plans peuvent ne pas préciser que les agents sont en rotation, et donc pas forcément présents le même jour sur site. Les consignes restent de demander à 40% des agents d'être présents en SIP.

14) Précisions sur les matériels d'hygiène ?

Maryline MESSAGER a réussi à obtenir 30 boîtes de lingettes désinfectantes, la direction va demander aux chefs de service leurs besoins lors de la prochaine audioconférence des responsables, de manière à répartir efficacement les produits disponibles.

40 l de gel hydro alcoolique en stock.

Nicolas Lair précise qu'une pratique a été mise en place sur le site d'Avranches, qu'il faudrait peut-être généraliser : Une table avec gel hydro alcoolique a été positionnée derrière la porte d'entrée, pour tout le monde puisse se désinfecter de suite après la manipulation du digicode et de la poignée de la porte. Madame Roger salue cette initiative et va l'appliquer à Saint-Lô.

15) Problème des sanitaires de Granville évoqué la semaine dernière ?

La société ONET s'est rendue sur place et n'a pas constaté de dégradation particulière, et a envoyé un rapport à la direction avec photos à l'appui. Le problème du ménage est récurrent à Granville depuis déjà plus d'un an.

16) Travaux à Carentan ?

Philippe MACE confirme la reprise des travaux immobiliers à Carentan, travaux interrompus au début du confinement. Il reste environ 4 jours pour terminer le chantier, et cela se fait après rédaction par l'entreprise d'un document de prévention élaboré spécialement avec application de nouvelles mesures liées à la crise COVID 19 (port de masques, pas de déjeuner sur place, etc ...) Les travaux ont repris ce jour et les consignes sont parfaitement appliquées.

Philippe MACE est en attente du même document par l'entreprise qui s'occupe de la rénovation du parvis à Saint-Lô, pour une reprise prochaine des travaux.

Prochaine audioconférence le mercredi 29 avril.

Si vous avez connaissance de situations délicates ou de problèmes d'application des mesures sanitaires, vous pouvez nous contacter, et utiliser le registre CHSCT sur Ulysse Manche.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter ses correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>



Agir pour ne pas subir.

